...nitraitre, a introduit dans cet article une nouvelle classe ainsi conçue :

	Tarif général.	Tarif minimum.
« Serge de Berry (lasting).....	180	150 »

La Commission a également apporté à cet article une autre modification motivée par les observations des fabricants de tissus, chaîne pure soie, trame de soie de toute sorte — même artificielle — trame laine.

Ces tissus exigent une main-d'œuvre spéciale et sont frappés à l'étranger d'un droit exorbitant.

Sur la demande d'un membre de la Commission des douanes, nous avons élevé les droits sur ces tissus à 400 francs au tarif minimum et à 500 francs au tarif général.

Il est bien entendu que le droit ne s'appliquera qu'aux tissus dont la chaîne serait entièrement en soie ou bourre de soie de toute sorte et tramés pure laine. Ceux au contraire qui contiendraient une proportion d'autre matière, tomberaient dans la catégorie précédente.

Quant aux tapis de laine mélangée d'autres éléments quelle que soit la proportion du mélange, ils sont frappés des mêmes droits que les tapis de laine pure ; votre Commission partage absolument cette manière de voir. Elle considère, en effet, que le tapis pure laine n'a pas, en général, une plus grande valeur que le tapis mélangé ; c'est une question d'épaisseur, de hauteur de laine, de quantité et de qualité, le mélange n'affaiblissant pas, dans la majorité des cas, la qualité du tapis. Il convient d'ajouter que la concurrence étrangère porte plus particulièrement sur le tapis mélangé.

Art. 455. — Pas d'observations.

Art. 456. — Cet article ne donne lieu à aucune observation.

Art. 456 *bis*. — J'appelle tout particulièrement l'attention de la Chambre sur une importante innovation que la commission a cru nécessaire d'introduire dans le tarif général des douanes après l'article 456.

Il s'agit des tissus de poil de chèvre, chaîne et trame coton, connus dans le commerce sous le nom de sealskin, karakul, etc. Cet article, de provenance allemande et anglaise s'est vendu sur notre marché pendant un certain nombre d'années sans aucune concurrence, lorsque récemment une importante maison se montait dans l'Aisne pour entreprendre cette fabrication.

Malgré ses efforts, et bien qu'elle soit largement outillée puisque, en outre du tissu, elle fait elle-même la teinture et l'apprêt, cette maison a grand peine à lutter contre la concurrence anglaise et allemande.

La Commission a jugé qu'il y avait là une fabrication intéressante qui occupe déjà un grand nombre d'ouvriers, et à qui une protection légitime permettrait de se développer.

Quant à la classification à adopter, un sérieux examen de l'étoffe dont il s'agit et qui est toute en poil de chèvre et de coton — chaîne coton et poil de chèvre trame coton — a amené la Commission à conclure qu'il n'y avait pas lieu d'assimiler ces tissus à ceux portés au numéro 441, draps, casimir, etc.; et qu'il convenait de les ranger dans une catégorie distincte.

La Commission a donc cru devoir introduire dans le tarif cette rubrique spéciale :

« Tissus poil de chèvre : mohair, purs ou mélangés, chaîne et trame coton, astrakan et peluches, sealkin, karakul... ou similaires..... »

La Commission a pensé que s'il avait fallu distinguer des catégories partant de 260 grammes à 700, comme pour la draperie proprement dite, le tarif eût dû être fait inversement, attendu que dans l'astrakan et la sealskin, il n'est pas douteux que, contrairement à ce qui a lieu pour la draperie, la valeur augmente en raison du poids. L'on eût donc été obligé de demander pour les tissus de faibles poids au mètre carré un droit plus élevé.

Les droits proposés par la Commission sont des plus modérés : tout en laissant encore une assez large marge à la concurrence étrangère, il suffirait pour assurer la vie et la prospérité sur notre territoire à une intéressante fabrication dans laquelle, dès les premiers essais, la supériorité du goût français s'est manifestée avec éclat.

Telles sont, Messieurs, les observations auxquelles a donné lieu dans le sein de la Commission, le projet de tarif déposé par le Gouvernement en ce qui concerne les fils et tissus de laine.

Telles sont les explications que j'avais à vous fournir sur les quelques modifications et adjonctions que la Commission a cru devoir apporter dans ce projet.

Ces modifications, peu nombreuses d'ailleurs, ont été inspirées par le souci des intérêts de notre commerce et de nos industries. La Commission espère que la Chambre voudra bien les sanctionner de sa haute approbation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi 5 mars 1891

Présidence de M. Floquet

La lacération des affiches du 1er Mai

A LILLE ET A ROUBAIX

Voici la suite du compte-rendu de la discussion relative à la question de M. Ferroul sur la lacération à Roubaix et à Lille des affiches du 1er mai :

Quand M. Ferroul arrive aux noms des signataires où figurent le sien, les bravos éclatent accompagnés des cris : « Que c'est beau ! quel chef-d'œuvre. »

M. de Maillé. — C'est un véritable carnaval que cette séance. (Rires).

M. Ferroul. — La loi garantit la liberté d'affichage; il y a des précédents qui établissent que l'administration n'a pas le droit de lacérer des affiches.

Je demande à M. le ministre de l'intérieur s'il a donné des ordres à ses agents pour faire arracher les affiches dont il est question.

S'il y a délit, les signataires sont prêts à subir toutes les poursuites. (Rires ironiques); mais s'il n'y a pas délit les auteurs useront de leurs droits et continueront l'affichage. (Rumeurs prolongées à gauche et au centre).

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Je ne me suis pas préoccupé des affiches qu'a fait préparer le comité national avec M. Ferroul; elles sont aussi peu importantes que la manifestation qu'elles annoncent.

M. Ferroul. — Et pour laquelle vous avez mobilisé cinquante mille hommes l'année dernière.

M. Constans. - Puisque vous y assistiez, M. Ferroul, avec vos amis, vous devez bien savoir que votre attitude n'exigeait pas un tel déploiement de forces. (Rires et applaudissements au centre et à gauche.)

M. Ferroul. — Nous faisions une manifestation pacifique et vous nous avez provoqués. (Rires ironiques au centre.)

M. Constans. — Nous ne provoquons personne, mais nous nous tenons prêts à accueillir comme il convient les manifestations, d'où qu'elles viennent. (Réclamations à l'extrême-gauche.)

Je ne me suis pas préoccupé de la tenue de ces affiches.

M. Ferroul. — C'est du pouvoir personnel.

M. Constans. — Quand on a placardé ces affiches dans les villes de Lille et Roubaix et à Reims, il y a eu des attroupements et il pouvait y avoir du bruit.

J'ai alors donné l'ordre de les faire enlever.

M. Jourde. — C'est la suppression de l'affichage.

M. Constans. — Et j'espère que la Chambre approuvera ma conduite. (Très bien! au centre.)

M. Ferroul. - Les affiches sont faites pour être lues, M. le ministre, et étant donnée la liberté de l'affichage, sauf poursuite en cas d'affiches délictueuses, le gouvernement n'a pas le droit de faire subir des dommages aux auteurs des affiches qui se réservent, eux, de poursuivre ceux qui ont arraché les affiches.

En ce qui concerne la manifestation de l'année dernière, vous niez maintenant, monsieur le ministre, avoir mobilisé les troupes.

M. Constans. - Nullement.

M. Ferroul. — Nous avons fait une manifestation comme vous autres (s'adressant à la gauche) vous en faisiez en 1845 ou 1846. (Applaudissements à droite.)

Nous n'avons pas les moyens de faire la révolution qu'on nous prête (rires); si nous les avions, elle ne serait pas à faire, elle serait faite. (Nouveaux rires.)

Nous sommes libres d'avoir une idée, comme vous étiez libres d'en avoir une avant d'arriver au pouvoir. (Rumeurs à gauche. Applaudissements à droite.)

Je le répète, avant le 1er mai 1891, nous voulons une manifestation pacifique, ainsi que le disait M. Lisbonne (Rires.)

Une voix à droite : Il a un bureau de tabac. (Nouveaux rires.)

M. Ferroul. — Eh bien! je vous donne rendez-vous, M. Constans, au 1er mai prochain; vous verrez notre nombre. (Hilarité prolongée.)

L'incident est clos.

DÉGRÈVEMENT DE L'IMPOT FONCIER

pour les champs ensemencés en blé

M. Bastid, rapporteur, dépose au nom de la commission du budget, un rapport sur la proposition de M. Méline tendant au dégrèvement de l'impot foncier pour les champs ensemencés en blé, au printemps de 1891.

Voix nombreuses. — Lisez, lisez.

Cris à l'extrême gauche. — Non, non. (Bruit.)

La lecture du rapport, mise aux voix, est ordonnée au milieu des protestations de l'extrême-gauche.

M. Bastid donne lecture du rapport conclant, comme l'on sait, à proposer à la Chambre d'accorder, à titre exceptionnel, pour l'année 1891, des remises ou des modérations de l'impôt foncier, en principal afférent aux terrains en culture ayant souffert de la gelée, pendant l'hiver 1890-91; d'ouvrir par suite un crédit extraordinaire de 3 millions.

Le tapage continue à couvrir la voix de l'orateur.

M. Floquet consulte la Chambre sur le jour où elle entend discuter les conclusions de ce rapport. (Cris : A lundi! Non, tout de suite!)

Le vacarme est indescriptible.

Par 281 voix contre 250, la Chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement. (Agitation prolongée.)

M. Floquet. — La discussion générale est ouverte.

La gauche continue son obstruction.

M. Floquet. — Je consulte la Chambre sur le mode de lever la séance. (Applaudissements ironiques à gauche.)

Vous ne voulez donc pas écouter vos orateurs, ni le rapporteur; si le tapage continue, je lève la séance. (Applaudissements au centre, soulignés ironiquement par l'extrême-gauche.)

Plusieurs voix à droite. — Imposez donc silence, M. le président. Appelez-les au règlement. Faites-leur connaître qu'on discute le projet.

M. Rouvier. — Je demande que les sacrifices du Trésor soient aussi réduits que possible ; la commission a cherché à rendre applicable, en l'espèce, les dispositions de la loi de 1887. Elle a étendu sa libéralité à tous les agriculteurs ne payant pas plus de 30 francs de cote ; à ces limites, nous croyons que les sacrifices ne dépasseront guère trois millions.

Je ne saurais, en conséquence, admettre le chiffre de six millions demandé par M. Méline, car il faudra faire payer cette somme par l'ensemble des contribuables.

Quant à la proposition de M. Pelletan, le Gouvernement ne saurait l'accepter. M. Pelletan demande que le Gouvernement avance aux petits cultivateurs la somme nécessaire pour acheter les semences. Ce n'est pas 30 millions qu'il faudrait, mais 50; et si la semence qu'on va acheter ne vient pas à maturité, comment fera-t-on rentrer ces 30 millions ?

Est-ce que l'Etat expropriera les cultivateurs ?

Ces simples observations prouvent surabondamment qu'il n'appartient pas à l'Etat de faire des avances à l'agriculture sur les fonds des contribuables.

J'aurais préféré ne pas voir cette question portée à la tribune; mais puisqu'il en est ainsi, je demande à la Chambre de ne pas dépasser le crédit de trois millions que la Commission vous demande.

RÉPLIQUE DE M. PELLETAN

M. Pelletan. — Le ministre vient de dire que mon projet coûterait une cinquantaine de millions; cependant des renseignements officiels évaluent la dépense à 30 millions.

A la Commission du budget, on disait qu'il faudrait soixante francs par hectare ; maintenant on nous dit qu'il en faudrait cent.

Le blé ne peut avoir augmenté dans de telles proportions.

Voix à droite. — Il y a une hausse considérable.

M. Pelletan. — Ce qu'il y a de plus grave, c'est que le gouvernement vient de nous dire qu'il repoussait toute tentative de crédit agricole alors que nous l'avons promis à nos électeurs. (Rumeurs au centre).

M. Rouvier. - J'ai dit que l'Etat n'était pas en situation de le faire. Je le discuterai avec vous quand vous le voudrez.

M. Pelletan. — Cela ne modifie pas mon opinion, mais ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est que l'on n'a rien répondu sur le caractère dérisoire de la mesure proposée.

LES VOTES

Après quelques paroles de M. de Marcay, qui met au défi M. Pelletan de mettre sa proposition en pratique aujourd'hui, en présence de l'urgence que comporte la situation, l'article 1er du contre-projet de M. Pelletan, mis aux voix est repoussé par 311 voix contre 175.

La Chambre passe aux voix des articles de la loi

L'agitation est toujours grande. Un amendement sur l'article 1er, présenté par M. Jumel qui demande de le rejeter purement et simplement comme étant en contradiction absolue avec la loi de 1807 est repoussé au milieu du tumulte.

Les articles 3 à 6, texte de la commission, sont adoptés.

Echec à M. Rouvier

Sur l'article 7, M. Méline soutient un amendement tendant à porter ce dégrèvement à un total de six millions.

M. Rouvier. — Le gouvernement prie la Chambre de ne pas dépasser le chiffre de trois millions proposé par la Commission et de repousser l'amendement. (Agitation prolongée.)

L'amendement de M. Méline est mis aux voix.

La Droite vote pour, la Gauche contre, mais au Centre on est perplexe : faire échec au ministre ! ! ! Aussi, M. Méline va-t-il de banc en banc pour forcer les hésitations.

M. Floquet annonce que le scrutin donne lieu à un pointage. L'agitation redouble.

M. Floquet. — Voici les résultats du pointage sur l'amendement de M. Méline. Votants 517, pour 267, contre 250. En conséquence l'amendement est adopté.

M. Ronvier fait triste figure à son banc pendant que M. Méline est chaudement félicité. L'article 7 est adopté.

Amendements divers

M. Le Hérissé développe un amendement tendant à dégrever de la cote immobilière toute personne dont le loyer ne dépasse pas 200 francs et qui aurait été atteinte dans son travail ou dans son industrie par les rigueurs de l'hiver de 1890-1891.

Si mon amendement n'était pas adopté, je voterais contre l'ensemble de la loi (cris au centre).

L'amendement est pris en considération par 298 voix contre 197. (Applaudissements à gauche.)

M. Rouvier fait des gestes désespérés.

Une proposition de M. Ninert, tendant à affranchir des droits d'entrée les blés et toutes les céréales destinés à l'ensemensement des champs, et applaudie à gauche, est repoussée par 308 voix contre 129.

M. Gustave Rivet propose une disposition additionnelle tendant à faire prélever le montant du dégrèvement de six millions accordé aux cultivateurs payant une cote au-dessous de 30 francs, sur ceux payant une cote supérieure à 500 francs. (Applaudissements à gauche). Les générosités à faire aux malheureux ne doivent pas être faites par ceux qui n'ont rien, mais au contraire par ceux qui possèdent. (Nouveaux applaudissements à gauche). Je suis partisan de l'agriculture.

Voix à droite : Vous n'avez pas voté le dégrèvement.

M. Rivet. — Pardon, et je demande à la Chambre de voter ma proposition.

Voix au centre : L'avis du gouvernement!

Cris à gauche : Non! aux voix, aux voix, Non!

M. Rouvier pas plus que M. Develle ne bouge; ils haussent les épaules.

La proposition de M. Rivet, mise aux voix, donne lieu à pointage; la gauche se montre toute joyeuse du tour que prend la discussion.

La proposition Rivet est repoussée par 213 voix contre 208.

M. le Président. — L'amendement de M. Le Hérissé ayant été pris en considération, je ne puis mettre aux voix l'ensemble du projet.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à lundi.

Samedi, nomination de la commission du budget.

La séance est levée à 7 heures 10.

APRÈS LE VOYAGE

Ce qu'on dit à Berlin

Berlin, 5 mars. — On assure que les progressistes seraient décidés à interpeller le chancelier au sujet de l'aggravation de la mesure des passeports ; ce serait M. Richter qui prendrait la parole.

Le général de Waldersée continue de voir souvent l'empereur ; il est rentré tout à fait en faveur. Aussi, ses chances d'obtenir une des premières grandes situations vacantes augmentent-elles de jour en jour.

Les journaux socialistes se moquent un peu de M. de Caprivi, qui, au moment où il faisait au Reichstag sa dernière déclaration de guerre aux socialistes, entamait précisément des négociations avec une de leurs Associations pour ses fournitures de vivres à la garnison de Hambourg, en cas de mobilisation. Ils laissent entendre que l'Association centre les socialistes, n'aurait rien de plus pressé que de ne pas exécuter ses contrats et que si ce fait se reproduisait sur plusieurs points, on arriverait à gêner considérablement les opérations des gardiens de l'ordre.

Encore un ministre allemand menacé

Berlin, 5 mars. — On assure ici que le vice amiral Hollman, ministre de la marine au gouvernement de l'empire ne peut tarder à donner sa démission.

L'empereur serait irrité contre le vice-amiral de ce qu'il a commis la faute de développer devant la commission budgétaire du Reichstag l'ensemble des projets d'armement.

La chute du dernier ministre de la guerre a été motivée par de semblables imprudences de langage.

Nouveaux détails sur le dîner parlementaire chez M. Boetticher, secrétaire d'Etat à l'intérieur allemand

Berlin, 5 mars. — Au dîner parlementaire qui a eu lieu chez le ministre, M. Boetticher, l'empereur Guillaume a saisi l'occasion d'exprimer à plusieurs députés sa confiance dans la durée de la paix.

Cependant un peu plus tard, abordant un personnage militaire, il a dit que dans le cas d'une guerre où il faudrait tenir tête à la fois à la France et à la Russie, la flotte allemande devrait pourvoir seule à la défense des côtes de l'Allemagne. A ce propos, l'Empereur a remercié les députés polonais d'avoir voté les nouveaux crédits pour la marine. « Vous savez, messieurs, a-t-il dit, ce que cela veut dire d'avoir les Russes chez soi. »

Ce que pense M. de Bismarck

Hambourg, 5 mars. — L'ex-chancelier de l'Empire, M. de Bismarck, qui est resté cinq jours durant à Hambourg, est rentré à Friedrichsruhe.

Il a beaucoup vieilli et sa démarche est pesante. Son dos se courbe tous les jours davantage, son œil se ternit; mais il ne semble pas que son intelligence soit moins vive.

De l'avis de ceux qui l'ont approché, il serait physiquement méconnaissable, tandis qu'il aurait gardé la même verdeur d'esprit qu'il y a deux ans.

Il a refusé de recevoir les rédacteurs des *Nouvelles de Hambourg*, afin, a-t-il dit, de bien accentuer le désir qu'il a de montrer l'inanité des attaques dont il est journellement l'objet de la part de ceux qui lui étaient autrefois tout acquis.

M. de Bismarck déclare que « ces journaux font besogne vile et vont contrairement aux intérêts de l'Empereur. Il blâme la *Gazette de Cologne*, « causdu malentendu franco-allemand, malentendu qu'il vaut mieux étouffer tout de suite et qu'il n'aurait pas fa lu provoquer, tout étant à la paix entre les puissances centrales et la France ».

Enfin, il a dit que c'était douter de son amour pour son souverain et pour l'unité allemande que d'accuser de susciter contre son successeur et contre l'empereur Guillaume II les polémiques les plus violentes. Il ne serait, d'après lui, jamais sorti d'une digne réserve sans les attaques des uns et des autres.

Il ne se présentera pas au Reichstag jugeant nécessaire le repos, et inutile sa présence dans une enceinte parlementaire après la situation qu'il occupa pendant plus de vingt années.

L'ex-chancelier ne voit pas au retour de M. Crispi aux affaires d'Italie. Selon lui, l'avenir de la triple alliance n'est pas dans l'offensive contre la France, dont il dissuada vainement M. Crispi, mais dans la défensive.

M. di Rudini lui paraît en bonne posture pour gagner la confiance du peuple italien et celle des puissances européennes. Il craint pour Rome que l'écueil ne soit à Massaouah.

D'après M. de Bismarck, le traité de la triple alliance ne sera jamais publié lu fait du roi Humbert, même s'il n'est pas renouvelé.

L'EXPLOSION DE SURESNES

M. Vigors, mécanicien au Petit-Gennevilliers, essayait hier sur la Seine un bateau à vapeur, le *Fanfan*, qu'il comptait utiliser comme remorqueur ; il avait avec lui son apprenti, Léon Peintre, jeune homme de seize ans, et deux de ses amis. A l'écluse de Suresnes, vers midi, ces deux derniers descendirent et entrèrent chez un marchand de vin, laissant à bord le mécanicien, qui tenait le manipulateur à la main, et l'apprenti assis près de la chaudière. Moins d'une minute après, une effroyable détonation retentissait : la chaudière venait de sauter, et le bateau était réduit en miettes.

Le malheureux Vigors, projeté à plus de dix mètres de haut, retombait mourant, horriblement mutilé sur le parapet de l'écluse, où il expirait sans avoir pu dire autre chose que : Où est le petit? Du *Fanfan*, il ne restait que des débris de boiseries qui nageaient çà et là sur l'eau. Quant à l'enfant, toutes les recherches pour le retrouver ont été jusqu'ici inutiles, on ne sait s'il a été mis en pièces. Des blocs de fonte de 25 et 30 kilos ont été retrouvés à 200 mètres, l'un d'eux a défoncé le toit d'une maison : une véritable trombe de fer a balayé le quai, que les ouvriers des deux fabriques voisines envahissent d'ordinaire vers cette heure de la journée, et qui se trouvait heureusement désert ; autrement, la catastrophe eût été plus épouvantable encore.

NOUVELLES DU JOUR

La séance de la Chambre

Paris, 5 mars. — Le débat sur la proposition de M. Méline a bien pris le caractère que nous indiquions lundi, celui d'une lutte acharnée entre le protectionnisme et le libre-échangisme, et une attaque en règle des rancunes contre la personne même du président de la Commission des douanes.

Un moment les têtes étaient assez peu montées, que M. Floquet a dû menacer à plusieurs reprises, de lever la séance. Pendant une heure le tumulte était formidable et M. Pelletan n'a pu s'empêcher de faire remarquer que nous étions à la Mi-Carême.

Le résultat de cette orageuse discussion a été le triomphe de M. Méline.

Quant au gouvernement, il a cru fort habile de ne pas prendre franchement position entre les partisans et les adversaires du projet, ce qui ne l'a pas empêché de se faire battre en détail sur nous les amendements.

M. Bocher

Paris, 5 mars. — Les journaux royalistes annoncent demain que M. Bocher vient d'écrire au comte de Paris pour lui faire connaître que son âge et son état de santé, le forcent, à son vif regret, à résilier les fonctions qu'il occupait comme délégué du comte de Paris à la tête du parti royaliste.

Une conversation avec M. Herbette

Paris, 2 heures du matin. — Le *XIXe Siècle* publie le récit d'une conversation de son correspondant de Berlin avec notre ambassadeur, M. Herbette. En voici quelques passages :

« On est très vexé ici, a dit l'ambassadeur, de l'attitude des peintres français, attitude qui ne s'explique que par la raison qu'ils ont voulu obéir aux injonctions de quelques tapageurs. Nos peintres vont bien à Stuttgard et à Munich, pourquoi pas à Berlin ?

» On sait très bien que l'impératrice Frédéric a été accueillie avec un grand respect, qu'on lui a partout témoigné une déférence qui a été très remarquée ; mais on a été surpris et fâché de voir que la Ligue des Patriotes, bien que dissoute par le gouvernement, n'était pas morte.

» Je suis sûr que ce petit incident passera sans encombre, mais il faut bien que l'on sache en France qu'il est dangereux de jouer avec le feu.

» Le voyage de l'impératrice en France a été entrepris sans que personne n'y ait songé et sans qu'il ait été consulté. Jamais je n'ai formulé la moindre opinion favorable ou non.

» Après avoir plaidé pro domo sua, M. Herbette affirme que la princesse n'était chargée d'aucune mission secrète. On m'accuse, dit-il, d'être partisan d'une alliance franco allemande, je ne suis pas partisan d'une chose que je considère actuellement comme impossible.

» Enfin, M. Herbette donne son opinion sur les Allemands. De la fréquentation naît la sympathie et l'Allemand est très bon enfant. »

» Les allemands ne haïssent pas les français, ils les estiment; et il y avait à Berlin en 1879, un théâtre français et une troupe française. Aujourd'hui encore on a de grandes sympathies pour nous et il est déplorable qu'à vingt quatre heures de distance on connaisse si mal le caractère allemand. »

Le comte d'Aubigny

Marseille, 5 mars. — Le comte d'Aubigny, ministre de France au Caire, qui a été mandé à Paris, à cause de l'incident franco-égyptien, est arrivé cette après-midi par le paquebot français *Sénégal*, courrier d'Alexandrie.

Tentative de meurtre d'un homme arrêté contre un agent

Nantes, 5 mars. — Deux agents ayant été demandés, ce matin, à l'*Hôtel de France*, pour arrêter un consommateur qui refusait de payer, celui-ci ne fit aucune résistance et se laissa arrêter. Mais, en traversant la place Groslin, il donna un violent coup de poignard dans le dos d'un des agents, nommé Gaillard, marié et père de deux enfants ; son état est très grave.

L'adresse de la délégation de l'Alsace Lorraine à l'Empereur

Strasbourg, 5 mars. — Le texte de l'adresse à l'empereur, votée hier par la délégation, a été remis au Statthalter, qui demandera une audience à l'empereur pour le président, le premier secrétaire, et quelques autres membres de la délégation qui remettront l'adresse au Souverain.

Un grand incendie

Fécamp, 5 mars. — Un grand incendie a éclaté cette nuit à Goderville; quatre maisons ont été brûlées, il y a eu plusieurs blessés, les pertes sont considérables.

A la Chambre des Communes

Londres, 5 mars. — La Chambre des communes a discuté le budget de la guerre. M. Labouchère a demandé une réduction sur la solde des soldats de 100.000 livres sterling pour protester contre les opérations de Tokar et l'occupation de l'Egypte.

Le roi de Portugal et l'escadre française

Lisbonne, 5 mars. — Le roi don Carlos et la reine Amélie, accompagnés du ministre de la marine et des personnages de la cour, ont visité aujourd'hui à deux heures le *Marengo* et les autres bâtiments de l'escadre française.

Service annuel pour les soldats et marins morts pour la patrie

Paris, 5 mars. — Ce matin, à onze heures, a été célébré à Saint-Sulpice, le service solennel annuel pour les âmes des soldats et marins morts pour la patrie.

Ce service était célébré au nom de la Société de la Croix-Rouge française.

L'église était décorée de drapeaux tricolores et d'étendards de la Croix-Rouge.

S. Em. le cardinal Richard, en manteau de cardinal, avec le pallium et la barette, présidait la cérémonie.

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la société de la Croix-Rouge, se trouvait au premier rang, en grand uniforme, avec les représentants du président de la République, des ministres de la guerre et de la marine et du gouverneur de Paris.

Un grand nombre d'officiers en uniforme assistaient à la messe.

Après l'évangile, le P. Gardet, de l'ordre des frères-prêcheurs, a prononcé une patriotique allocution.

Pendant le service, Mme la maréchale de Mac-Mahon, ainsi que plusieurs dames patronesses de la société, ont fait une quête fructueuse.

Après le dernier évangile, un drap mortuaire a été, — ainsi que l'exigent les prescriptions liturgiques, quand il n'y a pas de catafalque — étendu sur l'autel et S. Em. le cardinal Richard a donné une solennelle absoute.

A la sortie, la foule a respectueusement salué le maréchal de Mac-Mahon.

M. Constans, gouverneur général de l'Algérie

Paris, 5 mars. — Le *National* croit pouvoir affirmer que le ministre de l'intérieur, fatigué de tous les ennuis qu'il s'est attiré par son attitude dans l'affaire des paris aux courses, saisirait la première occasion pour renoncer à son portefeuille, avec le secret espoir de recueillir la succession de M. Tirman, comme gouverneur de l'Algérie.

La statue de Marat

Paris, 5 mars. — Malgré le vote rendu par le conseil municipal de Paris, la statue de Marat ne sera pas replacée dans un endroit public.

La suppression des paris aux courses

Paris, 5 mars. — On n'est pas sans appréhension à la préfecture de police sur les éventualités de la journée de dimanche.

Aucune mesure n'a encore été arrêtée par le préfet, mais les différents chefs de service seront convoqués pour demain matin, afin de s'entendre définitivement sur ces mesures.

Il est probable que le préfet de police demandera au général commandant de place le secours de quelques escadrons de cavalerie.

Aux sociétés d'encouragement, les appréhensions sont grandes également.

On prévoit que le public, contrarié dans ses plaisirs pourra fort bien envahir la piste et empêcher ainsi les courses d'avoir lieu.

Déjà quelques jockeys ont déclaré à leurs propriétaires qu'ils ne couraient pas dimanche prochain.

Paris, 5 mars. — On lit dans le *Temps* :

« Une conférence a eu lieu hier soir au ministère de l'intérieur entre MM. Constans, ministre de l'intérieur; Falières, ministre de la justice; Quesnay de Beaurepaire, procureur général près la cour de Paris; Bansaston, procureur de la République; Lozé, préfet de police.

» Cette conférence avait pour but de s'entendre sur la marche à suivre au point de vue judiciaire et au point de vue de la police pour empêcher le jeu aux courses et assurer la répression des délits qui pourraient être commis.

» Le parquet du procureur général et celui du tribunal de la Seine sont formellement d'avis que le pari pratiqué sur les champs de course autrement qu'entre particuliers, c'est-à-dire l'industrie des bookmakers, constitue un délit caractérisé, qui, suivant les cas, tombe sous le coup des articles 410, 475 et 478 du code pénal.

» En conséquence, le parquet est résolu à poursuivre la répression de ce délit partout où il pourra être constaté.

» Les agents de police devront donc arrêter les parieurs et dresser les procès-verbaux qui devront servir de base aux poursuites devant la police correctionnelle.

» Les agents seront d'ailleurs en nombre assez élevé sur le champ de course, dimanche prochain, pour assurer l'exécution des instructions qu'ils vont recevoir.

» M. Lozé, préfet de police, a fait notifier ce matin, à cinq sociétés de courses, un arrêté portant le retrait, à partir du 8 mars, de l'autorisation d'organiser le pari mutuel sur les champs de courses.

» Cette notification a été faite : 1° à la société sportive d'encouragement; 2° à la société des sports de France; 3° à la société du trotting-club; 4° à la société des steeple-chases; 5° à la société des champs de courses de Bois Colombes.

Les courses d'Auteuil

Auteuil, 5 mars. — Voici les résultats des courses d'Auteuil :

Prix des Fortifications : 1er, *Lucifer*; 2e, *Naufrage*; 3e, *Grand Carlos*.

Prix Valentino. — 1er, *Haras du Pin* ; 2e, *Saint-Martial*.

Prix de Billancourt: 1er, *Saïda*; 2e, *Old Bridge*; 3e *Heurteloup*.

Prix Amiculu: 1er, *Rurick*; 2e, *Caline*; 3e, *Bougie*.

Prix de la pelouse: 1er *Corvette*.

La Mi-Carême à Paris

Paris, 5 mars. — La fête de la Mi-Carême a été favorisée par le beau temps. Les masques, cette année, sont beaucoup plus nombreux que de coutume. La foule est énorme dans les rues et sur les boulevards. On remarque surtout le char des blanchisseuses et la reine des blanchisseuses, Mlle Sicard, vêtue d'une robe blanche. Peu de déguisements politiques. Aucun incident d'ailleurs sur les différents points où la foule se porte.

Le rejet du pourvoi de Vladimiroff

Paris, 5 mars. — La cour de cassation a rejeté, aujourd'hui, le pourvoi de Vladimiroff, l'assassin de Mme Dida, condamné comme on sait à 20 ans de travaux forcés par la cour d'assises de Seine-et-Oise.

L'assemblée régionale des Cercles catholiques à Roanne

Roanne, 5 mars. — L'assemblée régionale des Cercles catholiques d'ouvriers a été ouverte, ce matin, sous la présidence de M. de la Guillonnière. L'assistance était nombreuse.

Au bureau siégeaient MM. Harmel, l'abbé Garnier, le comte Thiollière, le baron Maupetit. Tous les comités de la région étaient représentés.

M. le comte Albert de Mun est attendu pour samedi.

Voyage du tsar et de la tsarine

Saint-Pétersbourg, 5 mars. — Le tsar et la tsarine partiront le 29 de ce mois pour Athènes, où ils vont voir le grand-duc Georges.

Ils passeraient par Vienne.

Guillaume II et la triple alliance

Paris, 5 mars. — Le *National* publie la dépêche suivante :

« Berlin, 5 mars. — Dans les cercles politiques les mieux informés, on assure que l'empereur Guillaume se préoccupe beaucoup des attaques dont la triple alliance est en ce moment l'objet en Italie.

» On dit que Guillaume songerait sérieusement à remplacer l'Italie par l'Angleterre dans la triple alliance.

» Cette nouvelle mérite confirmation. »

Un échange de territoire entre l'Allemagne et le Danemark

Copenhague, 5 mars. — Le bruit court que l'Allemagne aurait offert au Danemark de lui rétrocéder la partie nord du Schleswig en échange de l'île de Bornholm.

L'opinion publique et la presse protestent contre l'idée de céder à l'Allemagne une île aussi purement danoise que Bornholm.

On fait observer que le Danemark n'a rien à donner à l'Allemagne en échange d'un territoire que la Prusse s'est engagée, par le traité de Prague 1866, de rétrocéder au Danemark.

L'idée de l'acquisition de Bornholm par l'Allemagne, appartient, assure-t-on, au ministre impérial de la marine, qui voudrait assurer à la flotte allemande la domination sur la mer Baltique.

La manifestation du 1er mai

Paris, 5 mars. — La réunion générale des groupes et syndicats ouvriers, tenue à la salle Léger, rue du Temple, pour organiser la manifestation du 1er mai, a adopté les propositions suivantes.

1° Une souscription permanente est ouverte dans tous les groupes et syndicats pour couvrir les frais de propagande en vue de la manifestation du 1er mai.

2° Il sera tenu des réunions publiques et privées que les syndicats organiseront jusqu'au jour de la manifestation.

3° Un grand meeting final précédera la manifestation.

Après une longue et orageuse discussion, l'assemblée a ensuite décidé que les affiches convoquant les ouvriers porteraient l'en-tête suivant : « Manifestation internationale ouvrière ». Les mots socialiste et révolutionnaire ont été écartés.

Tentative d'évasion d'un détenu
Un gardien blessé

Briançon, 5 mars. — M. Soubielle, gardien à la prison, allait faire hier soir sa tournée habituelle.

En pénétrant dans une chambre où se trouvait renfermé un seul détenu, il le vit occupé à faire un trou dans le plafond.

Le gardien ayant crié : « Au secours! » reçut presque immédiatement un coup de hache qui l'atteignit près de la tempe; il put heureusement saisir son agresseur et le maintenir jusqu'à ce que le commissaire de police et quelques voisins accourussent.

On put mettre ce triste personnage en lieu sûr.

La blessure reçue par le gardien, bien que n'étant pas très grave, était horrible à voir.

Le prisonnier, d'origine italienne, avait été employé à fendre du bois; M. Soubielle ayant oublié de lui réclamer la hache, c'est avec cet instrument qu'il a démoli le plafond et frappé le gardien.

Ce triste sujet, bien qu'âgé de 18 ans seulement, a déjà subi deux condamnations et a déserté dernièrement; dans quelques jours, il allait passer en jugement pour avoir volé des effets à un de ses camarades.

Les loups en Crimée

Sébastopol, 5 mars. — Le froid excessif qui règne ici depuis quelques semaines a été cause de l'apparition d'un grand nombre de loups qui entrent dans les villages et y font des dégâts considérables.

Des soldats et des chasseurs sont envoyés pour les détruire.

Dans l'intérieur de la Crimée, les communications sont interrompues par la neige qui couvre les routes à une hauteur de 3 mètres.

Une pêche miraculeuse

Colmar, 5 mars. — Un pêcheur d'Erstein vient de faire une pêche extraordinaire en retirant de la rivière d'Ill, dans son filet, toute une collection d'objets antiques, tels que bijoux, armes de prix, etc.

Parmi ces objets se trouve un sabre de combat datant du onzième siècle, qui est resté caché pendant 800 ans dans la boue de l'Ill.

La garde du sabre est fortement dorée et ornée d'ornements d'argent. On peut encore distinguer les ciselures de la lame.

Le pêcheur a vendu le produit de sa pêche à des collectionneurs de Strasbourg, qui l'ont payé un bon prix.

Au conseil de cabinet

Paris, 5 mars. — Les ministres se sont réunis en conseil de cabinet sous la présidence de M. de Freycinet.

L'INTERPELLATION FERROUL

M. le ministre de l'intérieur a fait connaître le sens des réponses qu'il fera à la question de M. Ferroul qui vient aujourd'hui au début de la séance de la Chambre.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Le ministre des finances a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue hier avec la commission du budget au sujet du droit d'accroissement et a parlé du projet qu'il doit préparer sur ce point spécial.

LE PARI MUTUEL

Il est inexact que le ministre de l'intérieur ait envoyé une circulaire aux préfets au sujet du vote de la Chambre relatif aux paris sur les champs de course.

Les préfets notifieront purement et simplement le retrait d'autorisation comme cela a été fait à Paris pour les hippodromes de la Seine et des environs.

Les élections autrichiennes

Vienne, 6 mars. — Les résultats des élections urbaines en Bohême confirment la défaite des Vieux-Tchèques.

M. Rieger lui-même, le chef des Vieux-Tchèques, est battu à Prague au premier tour par le Jeune-Tchèque. Il ne pourrait être sauvé au second tour que par les voix des Allemands.

Des manifestations hostiles à M. Rieger ont eu lieu dans les rues de Prague.

On connaît actuellement les résultats de vingt et une élections des circonscriptions urbaines de la Bohême : onze libéraux allemands, un vieux Tchèque et neuf Jeunes Tchèques ont été élus.

Les Jeunes Tchèques gagnent six sièges et peut-être sept sur les Vieux Tchèques.

En outre du succès des Jeunes-Tchèques et de l'antisémitisme, on remarque que les libéraux allemands, plus allemands qu'Autrich